

**COMITÉ CONSULTATIF
DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS
ET
AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION ET D'APPRENTISSAGE**

Procès-verbal de la séance du Comité consultatif des services aux élèves HDAA 2009-2010 de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 15 mars 2010 à 19h15, à la salle Des Lys.

<u>Représentants des parents</u>		<u>Présence</u>	<u>Absence</u>
M ^m es Chantal Magnan	Présidente	X	
Carmen Poulin	Rep. Comité de parents		X
Isabelle Lamoureux	Membre	X	
Lise Morissette	Membre	X	
Mylène Pigeon	Membre		X
Gisela Regli Frenette	Membre	X	
Isabelle Tardif	Membre (exécutif)	X	
Chantal Tétreault	Membre	X	
MM. Alain Riendeau	Vice-Président	X	
Benoît Lapointe	Membre	X	
Benoît Robert	Membre	X	
Laurent Pellerin	Membre (exécutif)	X	
Benoît Bisson	Substitut		X
Yannick Cyr	Substitut		X
<u>Représentantes de la communauté</u>			
M ^{me} Sophie Surprenant	Travailleuse sociale		X
M ^{me} Maureen Joseph	Représentante Hyper-Lune	X	
M. Bertrand Legault	Représentant OPHQ	X	
<u>Représentante des directions d'école</u>			
M ^{me} Marielle Carrier		X	
<u>Représentants des enseignants</u>			
M ^{me} Julie Lanoie			X
M ^{me} Jocelyne Veilleux			X
M. Éric Gingras			X
<u>Représentante des professionnels</u>			
M ^{me} Lise Ducharme		X	
<u>Représentante personnel de soutien</u>			
M ^{me} Joanne Lapierre	TES	X	
<u>Services des ressources éducatives</u>			
M ^{me} Marie France Martinoli	Directrice adjointe	X	
<u>Invité</u>			
Madame Chantal Boisselle	Commissaire - parent	X	
Madame Louise Nadon	Directrice adjointe SRM	X	
Monsieur Richard Dubois	Architecte division matérielle	X	
Madame Raina	Avocate au Secrétariat Général CSMV	X	

1. Constatation du quorum

Mme Chantal Magnan constate le quorum à 19 :26.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente

Madame Chantal Magnan ouvre l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Une demande a été faite pour devancer le point 9 Adoption du procès-verbal du 15 février 2010. La proposition a été rejetée à 5 contre 2.

10-03-22		
L'ordre du jour est donc proposé tel quel par Madame Joanne Lapierre et appuyé par Monsieur Benoît Lapointe.		
Pour :	Contre :	Abstention :
L'ordre du jour est adopté.		

Voici l'ordre du jour adopté :

1.	Constatation du quorum
2.	Ouverture de l'assemblée et mot de la présidente
3.	Adoption de l'ordre du jour
4.	Parole au public
5.	Madame Chantal Boisselle – Commissaire parent
6.	Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées Mesure 30850
7.	Parole aux membres 7.1 Représentant du comité de parent 7.2 Madame Maureen Joseph – Hyper-Lune
	Pause
8.	Régie interne – Section 2.5 à 3 inclusivement
9.	Adoption du procès verbal du 15 février 2010
10.	Période de questions
11.	Levée de l'assemblée

4. Parole au public

Il y avait une personne du public au début de la rencontre mais elle n'avait pas de question à adresser au comité ÉHDAA. Par la suite, une deuxième personne du public est arrivée.

5. Madame Chantal Boisselle – Commissaire parent

Suite à une invitation du comité ÉHDAA, Madame Boisselle a présenté son rôle au sein des Commissaires de la CSMV. Bien que Madame Boisselle en soit à sa première année à titre de Commissaire parent, elle a siégé de nombreuses années au comité ÉHDAA. Madame Boisselle indique que les commissaires portent beaucoup d'attention aux élèves HDAA.

En ce qui concerne les recommandations déposées par le comité ÉHDAA concernant le plan de réorganisation scolaire de la ville de Brossard, il apparaît que les commissaires n'ont pas eu accès au document émis par le comité ÉHDAA avant la prise de décision. Cependant, un document synthèse résumant les recommandations des organismes consultés reflétait bien les recommandations du comité ÉHDAA. Pourquoi les commissaires n'ont-ils pas reçu le document émis par le comité ÉHDAA plus tôt? Il est recommandé de transmettre au Comité de Parents nos recommandations dans le futur.

6. Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées Mesure 30850

Madame Nadon et Monsieur Dubois répondent aux questions du comité ÉHDAA concernant l'amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées Mesure 30850. Une première présentation avait été faite au comité ÉHDAA en novembre dernier.

Monsieur Dubois explique la réglementation en vigueur, la démarche et les arguments appuyant le plan détaillé des travaux à effectuer à partir du document remis.

Madame Nadon souligne que les présentations des travaux au ministère se font en juin pour l'été de l'année prochaine.

Présentement, les bureaux d'architectes et d'ingénieurs effectuent les plans des travaux afin de pouvoir lancer le processus de soumissions pour cet été.

Le comité ÉHDAA effectuera une proposition à la prochaine réunion.

7. Parole aux membres

7.1. Représentant du comité de parent

Madame Carmen Poulin ne sera plus la représentante du comité ÉHDAA au comité de parents. Monsieur Laurent Pellerin sera le nouveau représentant.

7.2. Madame Maureen Joseph – Hyper-Lune

Madame Joseph invite les membres du comité ÉHDAA à une Soirée Casino le 27 mars prochain. Cette soirée permettra d'amasser des fonds afin de soutenir les familles dans le financement de l'aide aux devoirs à domicile et pour des évaluations au privé.

L'organisme travaille également à préparer un document d'information sur les services offerts par Hyper-Lune.

Pause

8. Régie interne – Section 2.5 à 3 inclusivement

Suite à la réception de l'avis juridique obtenu par la CSMV concernant la régie interne du comité ÉHDAA et des discussions qui en ont découlées lors de la réunion, les deux propositions suivantes ont été adoptées :

10-03-23		
Le comité ÉHDAA demande l'autorisation à la CSMV de pouvoir transmettre la copie de l'avis juridique par rapport à la régie interne du comité ÉHDAA au bureau de la Ministre de l'éducation. (No de dossier 14913-057 effectué par Monsieur René Paquette de la firme Langlois Kronstrom Desjardins datée du 8 mars 2010 et adressé à Me Marylène Drouin - Directrice Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications CSMV).		
Pour : 12	Contre :	Abstention : 3
Cette demande, proposée par Madame Chantal Magnan, est adoptée à la majorité.		

10-03-24		
Compte tenu que, selon l'avis juridique et il ne peut y avoir de substitut au comité ÉHDAA, le comité ÉHDAA déposera une proposition au Conseil des commissaires de la CSMV. Celle-ci demandera une modification au point 2.1.2 Composition adoptée par le Conseil des commissaires de la Régie interne afin qu'il y ait au comité ÉHDAA dix-huit (18) parents d'élèves HDAA, désignés par le comité de parents au lieu de douze (12).		
Pour : 14	Contre :	Abstention : 1
Cette demande, proposée par Madame Chantal Magnan, est adoptée à la majorité.		

Le statu quo pour cette année pourrait être envisagé au niveau de la Régie interne. Une demande au ministère de l'éducation de modifier la loi serait aussi une possibilité d'action pour le futur.

Finalement, il a aussi été question de clarifier si les représentants des organismes peuvent avoir des substituts.

9. Adoption du procès-verbal du 15 février 2010

- L'ajout d'un trait d'union au nom de l'organisme Hyper-Lune est demandé.
- Il est également demandé d'enlever le nom de Madame Stéphanie Brosseau dans la section représentante des professionnels de la page 1.
- À la section 6 Régie interne point 2.2. la phrase devrait se terminer avec « un autre membre parent ».

10-03-25		
Le procès-verbal, avec les modifications demandées, est proposé par Madame Chantal Tétreault et appuyé par Madame Lise Morissette .		
Pour :	Contre :	Abstention :
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.		

Madame Marie-France Martinoli informe le comité des démarches entreprises auprès du représentant du syndicat des enseignants afin que des enseignants participent au comité ÉHDAA. Une assemblée est prévue le 23 mars 2010.

10. Période de questions

Il n'y a pas eu de question mais, Madame Lise Morissette informe le comité ÉHDAA qu'une manifestation de la fonction publique pour le maintien des services aura lieu le 20 mars prochain.

De plus, Monsieur Laurent Pellerin a fait un bref retour sur la dernière rencontre du comité conseil sur l'organisation des services en adaptation de la CSMV. Il y a, entre autres, été question de la représentativité des parents à raison de 1/3 pour les « focus group » suivants :

- Troubles envahissants du développement
- Troubles de l'ordre de la psychopathologie
- Troubles du comportement
- Difficultés graves d'apprentissages
- Déficience intellectuelle
- Dysphasie sévère

Madame Marie-France Martinoli informe le comité ÉHDAA que la réunion du 8 mars 2010 du comité conseil sur l'organisation des services en adaptation scolaire a été reportée au 8 avril prochain compte tenu qu'il n'y avait pas assez d'avancement dans le projet pour tenir une rencontre en mars.

11. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 22 :03 par Madame Isabelle Lamoureux.

Prochaine rencontre – 19 avril 2010

Mme Chantal Magnan
Présidente